



LIBRARIES

UNIVERSITY OF WISCONSIN-MADISON

Bulletin de la mission laïque Française. 1917

Paris: Secrétariat Général de la mission laïque Française, 1917

<https://digital.library.wisc.edu/1711.dl/HMUQPX3O3ZLXC87>

This material may be protected by copyright law (e.g., Title 17, US Code).

For information on re-use see:

<http://digital.library.wisc.edu/1711.dl/Copyright>

The libraries provide public access to a wide range of material, including online exhibits, digitized collections, archival finding aids, our catalog, online articles, and a growing range of materials in many media.

When possible, we provide rights information in catalog records, finding aids, and other metadata that accompanies collections or items. However, it is always the user's obligation to evaluate copyright and rights issues in light of their own use.

BULLETIN
DE LA
MISSION LAÏQUE
FRANÇAISE

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT COLONIAL

ET DE

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

PARAISANT LE PREMIER DE CHAQUE MOIS

Les Soldats de la "Kultur"

ABONNEMENT ANNUEL : 6 FRANCS. — PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

PARIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

ET DE L'ÉCOLE JULES-FERRY

8, RUE BUGEAUD, 8

1917

SOMMAIRE

LES SOLDATS DE LA « KULTUR » : Le Cinquième Rapport de la Commission d'Enquête. — Les Atrocités allemandes en Afrique (*Le Temps*). — Sur le Front russe. — L'Extermination des Arméniens. — Les Otages en Roumanie (*Protestation du Gouvernement roumain*).

LES DÉPORTATIONS ET LE TRAVAIL FORCÉ : En Serbie. (*Le Temps*). — Dans le Nord de la France (Récit de Rapatriés d'après *Le Temps*). — En Belgique (Protestation des Sénateurs et Députés de Mons ; Appel du Ministre Vandervelde aux Socialistes ; Appel des Ouvriers belges aux Ouvriers du monde civilisé). — Dans les Camps de Concentration. — Une Protestation.

LES TROUPES DE COULEUR ET L'ALLEMAGNE (BOISNEUF, CANDACE, DIAGNE, Députés français noirs).

LE « CHIFFON DE PAPIER » ET SES ANTÉCÉDENTS (A. AYLARD).

BIBLIOGRAPHIE : La Guerre actuelle commentée par l'Histoire (HENRI LABROUE, ERNEST-CHARLES).

NOUVELLES DE LA MISSION LAIQUE : Election du Bureau. — Comité de Lyon. — Comité de Tanger. — Nécrologie.

APPEL AUX MEMBRES DE LA MISSION LAIQUE FRANÇAISE

Nous comptons absolument sur nos Associés pour faire connaître la Mission Laïque Française. Que chacun d'eux nous transmette une adhésion et cherche à en recueillir d'autres. Que chacun d'eux nous indique l'adresse des personnes de son entourage auxquelles il serait utile d'envoyer la brochure de propagande que nous avons publiée.

Propagatrice désintéressée de Civilisation dans le Monde, notre Société travaille pour le plus grand profit de la France. Son champ d'action est immense, elle a besoin du concours de tous. On ne viendra donc jamais trop nombreux à elle.

BULLETIN

DE LA

MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

(Société reconnue d'utilité publique par décret en date du 21 Août 1907)

LES SOLDATS DE LA "KULTUR"

« Le bon Dieu ne se serait jamais donné tant de peine pour la patrie allemande s'il ne nous réservait une grande destinée. Nous sommes le sel de la terre. Dieu nous a faits pour civiliser le monde ».

GUILLAUME II,
Mars 1905.

Ch. L. 8 extraits from

Le Cinquième Rapport de la Commission d'Enquête

On a publié récemment le cinquième rapport de la Commission « instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens », et que préside M. Georges Payelle, Premier Président de la Cour des Comptes. Le rapport est accompagné de procès-verbaux d'enquête et de photographies, tous ces documents se rapportant aux premières semaines de la guerre. Trente mois de luttes où plus de deux millions de soldats allemands ont succombé, la certitude d'une défaite dont ne peuvent plus douter les sphères dirigeantes d'Allemagne, la perspective d'un châtiment, faute duquel il faudrait bannir à jamais le mot et l'idée de justice, n'ont pas humanisé cette caste infatuée et brutale des hobereaux où se recruta la fine fleur des officiers du Kaiser. Ils sont aujourd'hui aussi froidement cruels, aussi étrangers à tout sentiment d'honneur et de loyauté qu'en ces mois de 1914 où, ivres de vin, de sang et de luxure, ils se ruèrent au pillage et au carnage avec la volupté d'individus qui retrouvent leur élément naturel. Il ne faut pas cependant que les crimes d'aujourd'hui fassent oublier les forfaits d'hier ; il ne faut pas que l'excès des horreurs triomphe de notre sensibilité et qu'en

lassant notre dégoût, l'Allemagne obtienne la prescription de ses attentats. Aucune pièce ne doit manquer au dossier accusateur ; aucune conscience ne doit ignorer les infamies de la soldatesque teutonne.

* * *

Comme le fait remarquer le rapport de la Commission, « les violations du droit des gens et les crimes de droit commun dont l'armée allemande s'est rendue coupable sur le territoire français sont sans nombre ». Impossible et inutile de les signaler tous. Quelques exemples suffiront pour mettre en lumière la noblesse de nos ennemis.

Voici le martyre de M. l'abbé Oudin, curé de Sompuis (Marne) :

« Le 7 septembre, des Allemands firent irruption à deux reprises chez l'abbé Oudin, et, sous le prétexte que les fils de ses sonnettes auraient pu faire partie de lignes téléphoniques destinées à renseigner les Français, pratiquèrent des perquisitions dans son presbytère. Après cette opération, ils durent reconnaître l'inanité de leurs soupçons. Malheureusement, ils avaient découvert, au cours de leurs recherches, une lettre dans laquelle le frère du curé, capitaine en retraite, s'exprimait sur leur compte avec quelque rudesse, en annonçant le projet de reprendre du service. Ce fut assez pour qu'ils se vengeassent cruellement sur un innocent. Mis en état d'arrestation, M. l'abbé Oudin, vieillard asthmatique de soixante-treize ans, fut d'abord enfermé dans sa cave jusqu'au lendemain, sans nourriture, avec sa domestique, M^{lle} Côte, âgée de soixante-sept ans, et les sieurs Mougeot, Arnould, Poignet et Cuchard. Le 8, tous furent conduits à Coole, où on leur fit passer la nuit, toujours sans leur donner d'aliments ; puis, on les dirigea vers Châlons-sur-Marne. En route, comme le vieux prêtre, bourré de coups de crosse et complètement exténué, devenait incapable de marcher davantage, on le fit monter avec sa servante dans une voiture de boucher que durent traîner les autres prisonniers. Quand le convoi stationna à Châlons, M. l'abbé Laisnez, directeur des Œuvres diocésaines, put s'approcher de M. Oudin qu'il trouva coiffé d'une barrette et chaussé de souliers à boucle que le malheureux avait garnis d'un peu de paille tressée, pour soulager ses pieds endoloris. Il lui donna un chapeau, une pomme et un morceau de pain, mais ce fut en vain qu'il tenta d'obtenir de l'officier commandant l'escorte la mise en liberté de son confrère, dont il attestait l'innocence.

« De Châlons, les otages furent transférés à Suippes, et on les fit entrer dans une maison pour les interroger. L'abbé Oudin, tenant à peine debout, fut saisi à l'épaule et rudement secoué par un officier qui l'interpella sur un ton grossier. Il sortit de l'interrogatoire égaré, chancelant, et dut passer la nuit entière sous la pluie, dans la cour d'une école.

« Le 11, les captifs arrivèrent à Vouziers, pour y séjourner jusqu'au 14 dans un manège où il leur fallut coucher sur de la sciure humide. La journée du 13 fut particulièrement atroce. Des soldats, et surtout des officiers, venus tout exprès en grand nombre, se firent un jeu de maltraiter le curé. Ils lui crachèrent au visage, le flagellèrent de leur cravache, le lancèrent en l'air pour le laisser retomber sur le sol, et lui portèrent sur les bras, sur les cuisses, sur la poitrine, des coups de talon de botte et des coups d'épéron.

« Après ces abominables violences, M. l'abbé Oudin se trouva réduit à un tel état de faiblesse qu'on entendait à peine ses gémissements. Le 15, il fut emmené à Sedan ; et, dans un hôpital de cette ville, il ne tarda pas à succomber. Un de ses compagnons de misère, le cultivateur Mougeot, qui, ayant reçu, lui aussi, de nombreux coups, avait plusieurs côtes fracturées, était en même temps transporté à la caserne Fabert : là, suivant l'expression d'un témoin, les Allemands le jetèrent sur de la paille comme un chien et le laissèrent mourir sans soins.

« M^{lle} Côte, au cours du terrible voyage, fut également l'objet des plus indignes cruautés. Avant d'arriver à Tannay, elle fut attachée à la roue d'une voiture. A l'étape, les soldats la terrassèrent dans la boue, la frappèrent brutalement et la traînèrent par les cheveux. L'ayant poussée dans l'église, quatre d'entre eux la jetèrent sur les marches de l'autel, puis, la saisissant de nouveau, la lancèrent au milieu des bancs. Elle fut ensuite, comme son maître, conduite à l'hôpital de Sedan. Elle en sortit, après un séjour assez long, pour être rapatriée avec les autres survivants des otages de sa commune ».

Ils se montrent abjects sans motif, sans raison, parce que c'est leur nature. Qu'avaient-ils à reprocher à M^{me} Lheureux. par exemple ?

« Le 5 septembre, vers dix heures et demie du soir, au Baizil (Marne), trois Allemands vinrent frapper à la porte et aux fenêtres des époux Lheureux. Le mari, après les avoir fait entrer, consentit, sur leur demande, à leur donner à manger. Après s'être rassasiés, les trois hommes montèrent au premier étage et s'introduisirent dans une chambre où se trouvait M^{me} Lheureux, auprès de ses enfants. Là, un soldat essaya de s'emparer de la jeune Jeanne Lheureux ; mais celle-ci réussit à se dégager et à fuir avec sa sœur aînée. Les Allemands redescendirent au rez-de-chaussée. Bientôt, pourtant, l'un d'eux remontait l'escalier. Trouvant la chambre fermée, il tira dans la porte un coup de fusil et la balle, après avoir traversé la serrure, atteignit aux reins M^{me} Lheureux. Transportée à l'hôpital d'Épernay, cette mère de famille y succomba, le 10 octobre, après cinq semaines de souffrances horribles ».

C'est aux faibles qu'ils s'en prennent plus volontiers :

« Le village d'Hoges (Marne) a subi un pillage général, auquel ont pris part des femmes qui accompagnaient les infirmiers de la Croix-Rouge allemande. Le 5 septembre, un soldat ennemi tira un coup de fusil et alluma une botte de paille à l'entrée d'une cave isolée où se tenaient quelques habitants. M. Constant Thomas, âgé de cinquante-quatre ans, voulut fuir l'asphyxie. On l'entendit crier en sortant : « Grâce ! ne me faites pas de mal, j'ai femme et enfants ! ». Malgré sa prière, il fut presque aussitôt abattu d'un coup de fusil ».

Les officiers sont aussi brutes que leurs hommes :

« Le 8 septembre, à Maisons-en-Champagne, six officiers allemands se présentèrent chez la dame Delhiver, dont le mari était mobilisé, et lui

ordonnèrent de leur préparer à manger, exigeant notamment du macaroni. Elle s'empessa de leur obéir, et, avec le plat qu'ils avaient commandé, leur servit une moitié de poulet qui lui restait de la veille. Un capitaine se montra fort irrité qu'elle y eût laissé les abatis et lui porta un soufflet. Indignée, elle le souffleta à son tour. On lui ordonna aussitôt d'aller se coucher ; mais, dès qu'elle fut dans son lit, les officiers vinrent l'en arracher. Elle put leur échapper et se sauva à peine vêtue. Poursuivie et bientôt rattrapée par ses agresseurs furieux, elle fut d'abord enfermée dans une maison où le poste était installé. Le lendemain, on la ramena chez elle. L'un de ses hôtes de la veille l'attacha alors sur une chaise, par trois tours de corde aux mains, aux genoux et aux pieds, avec tant de brutalité que, dix mois après, nous avons pu constater sur l'un des poignets de cette femme la cicatrice d'une plaie qui lui avait été faite par le lien fortement serré.

« Au bout de trois quarts d'heure de souffrances intolérables, M^{me} Delhiver fut jetée sur son lit, toujours attachée, jusqu'à ce qu'un gendarme vint, vers quatre heures de l'après-midi, lui annoncer qu'elle allait être fusillée, et la chercher pour la conduire dans des jardins où se trouvaient des soldats. Ceux-ci la rouèrent de coups, et l'un d'eux la tint longtemps étendue sous sa botte, dont il lui écrasait la gorge. Grâce à l'intervention d'un officier d'état-major, elle eut cependant la vie sauve ».

C'est partout la même violence à l'égard des vieillards et des femmes.

« Le 8 septembre, à Mézy-Moulins (Aisne), M. Léger, rentier, vit quatre soldats allemands, précédés d'un lieutenant, amener auprès d'un commandant un vieillard inconnu qu'ils bouscullaient et frappaient. L'officier supérieur, après avoir écouté les explications du lieutenant, que M. Léger ne comprit pas, étendit le bras et donna un ordre bref. Immédiatement, un soldat descendit d'une voiture avec son fusil et tira sur le prisonnier, qui s'affaissa. Celui-ci fut ensuite traîné dans le fossé de la route, où l'on vit son corps faire des soubresauts. Enfin, une fourragère remplie de blessés s'étant avancée, on l'y chargea pour l'emmener au milieu des champs. Un capitaine vint, peu de temps après, trouver le maire et lui dit : « Il y a un vieillard beaucoup malade dans la plaine ; il faut venir le chercher ». Le maire, accompagné de quatre hommes, se rendit, sous la conduite de l'officier, auprès du moribond qui râlait, la bouche pleine de sang, et le fit transporter sur une civière jusqu'au village, où le malheureux succomba en arrivant. Le capitaine négligea de faire connaître les raisons pour lesquelles cet inconnu avait été exécuté. Il se borna à déclarer que la victime était âgée de soixante-douze ans ».

Les scènes de pillage se mêlent aux scènes de meurtre ; d'abominables mégères y prennent part comme pour montrer qu'en ce pays de la « kultur », la valeur morale des femmes est égale à celle des hommes

« La commune de Proyart (Somme) a été occupée pendant dix-sept jours par des troupes ennemies ; elles y ont pratiqué un pillage abominable auquel ont participé six ou sept diaconesses vêtues de noir et portant des

coiffes blanches et des brassards. Une partie du village a été détruite par les obus, une autre partie a été brûlée à la main. Les Allemands ont mis le feu à la maison Wable, après l'avoir saccagée et en avoir chargé le mobilier sur une automobile. Le 29 août, un uhlan qui, avec plusieurs de ses camarades, était entré par le jardin chez le sieur Boulanger, a tiré trois coups de fusil dans la cave où ce vieillard de soixante-quatorze ans, presque aveugle, s'était réfugié en compagnie de quelques autres personnes. Atteint à la jambe et à la poitrine, M. Boulanger est mort sur le champ.

« Le même jour et le lendemain, les Allemands ont incendié volontairement sept habitations et deux granges à Framerville. Pendant que les bâtiments brûlaient, les incendiaires dansaient au son d'un piano mécanique qu'ils avaient enlevé de la maison François Foucard et traîné dans la rue ».

Partout on retrouve cette même ignominie : des civils obligés de marcher devant les troupes pour les abriter.

« L'ennemi quitta la commune (Maucourt, Somme), le 30 août, après l'avoir pillée. Il y revint le 25 septembre. A ce moment, quelques habitants qui s'étaient abrités dans une cave, ayant abandonné leur refuge, plusieurs d'entre eux, MM. Ernest Dubois, Louis Horchedé, Eugène Lombard et l'instituteur, M. Brazier, furent arrêtés. Les Allemands leur annoncèrent qu'ils allaient les faire tuer par nos soldats, et les mirent devant eux pendant qu'ils tiraient sur une troupe française dans la direction de Méharicourt. Peu après, notre artillerie ouvrit le feu, et comme les obus tombaient en abondance, l'ennemi rebroussa chemin. Les prisonniers, escortés de chaque côté par des soldats, baïonnette au canon, furent alors placés à l'arrière pour protéger la retraite. Quand on arriva à Chilly, un officier leur permit enfin de s'en aller ».

.....

« Le 24 septembre, à Liancourt-Fosse, un détachement allemand s'empara d'une douzaine d'habitants et les conduisit sur la route de Roye, qui était battue par le tir des Français. Placés sur trois rangs et tenus en joue par les ennemis qui s'abritaient dans des maisons, les prisonniers étaient exposés au feu de nos troupes, quand un officier ordonna à deux d'entre eux, les sieurs Roquaucourt et Loffroy, d'aller vérifier s'il n'y avait pas de soldats français cachés dans deux maisons qu'il leur désigna : « Tu vas aller dire à tes bons Français, ajouta-t-il en s'adressant à Roquaucourt, qu'ils s'arrêtent de tirer, sinon tu seras fusillé... ». Les deux hommes, après être entrés dans les maisons qui leur avaient été indiquées, purent s'échapper par une ruelle et se réfugier dans une cave.

« Pendant ce temps, l'ennemi, en s'avancant, faisait marcher devant lui les civils restés entre ses mains et s'en servait comme de boucliers. M. Deroyon tombait mortellement atteint d'une balle au ventre ; les sieurs Cotté, Prache et Colmache étaient grièvement blessés ».

Quels parents ne sentiront l'horreur des scènes suivantes :

« Au nombre de ces derniers se trouvaient les époux Vivier et leur fils, âgé de douze ans. Au bout de cinq mois de captivité, M. Vivier obtint son

inscription sur la liste des prisonniers civils à rapatrier. Il allait monter dans un train avec sa famille et un certain nombre de ses concitoyens, quand un officier apporta l'ordre de retenir tous les jeunes gens ayant atteint leur douzième année. Dix ou douze garçons durent sortir des rangs. M. Vivier, pour ne pas abandonner son fils, demanda alors à rester ; mais on lui refusa cette faveur, et comme sa femme, au désespoir, se précipitait vers l'enfant, un gendarme la repoussa brutalement, en la menaçant de la fusiller si elle bougeait encore. Tous les parents séparés ainsi de leurs fils s'épuisèrent en vaines supplications ; malgré leurs larmes et leurs prières, la mesure impitoyable fut maintenue. Le 25 août, date à laquelle ce fait indigne nous a été révélé, les époux Vivier étaient depuis le 17 mars, jour de la séparation, sans aucune nouvelle de leur enfant.

A Badonviller, le 12 août. « Un certain nombre de personnes furent, au cours de cette horrible journée, brutalement expulsées de leurs demeures, puis réunies dans la grande rue, où elles subirent les plus mauvais traitements. Un homme de soixante-quinze ans, M. Batoz, impotent et malade, fut tiré hors de son lit et traîné nu sur la route : il mourut quinze jours après. Une dizaine de jeunes gens durent s'étendre sur le sol, les bras en croix, et les soldats, en passant auprès d'eux, s'amuserent à leur porter des coups de pieds et des coups de crosse, et à leur marcher sur les mains. Pendant une scène de ce genre, le jeune Massel, âgé de dix-huit ans, qui avait été blessé par une balle, tomba dans la rivière et s'y noya, sans qu'on autorisât sa mère et sa sœur, témoins de l'accident, à lui porter secours ».

Ne croyez pas que les Allemands du Sud soient moins féroces que les Prussiens ; les Bavarois se sont distingués entre tous par leurs violences.

« La dame Bérard, femme d'un mobilisé, avait reçu l'ordre de donner à boire à des hommes des 66^e et 68^e régiments bavarois. Elle était allée déjà chercher pour eux un grand nombre de seaux d'eau, quand un officier ou un sous-officier, jugeant qu'elle en avait apporté suffisamment, lui enjoignit de rentrer chez elle. Comme des Allemands tiraient sur la maison, Mme Bérard alla se blottir dans sa cave avec ses trois enfants : Jean, âgé de six ans ; Maurice, âgé de deux ans ; Jeanne, âgée de neuf ans, et avec la famille Aufiero. Mais bientôt, s'étant aperçue qu'on versait du pétrole par le soupirail, et s'étant vue tout à coup environnée de flammes, elle se sauva précipitamment, en emportant sous chaque bras un de ses petits garçons, tandis que sa fillette et la jeune Béatrice Aufiero couraient à ses côtés, cramponnés à sa robe.

« Au moment où le groupe traversait le ruisseau Rougeval, à quelques pas de la maison, des Bavarois tirèrent sur les fugitifs. Le petit Jean, atteint à la cuisse, au bas de la jambe et à la poitrine, s'écria : « Oh ! maman, que j'ai mal ! » et mourut aussitôt. Béatrice Aufiero reçut une balle qui lui détacha presque complètement le bras droit, et sa sœur Angèle, une enfant de neuf ans, qui la suivait à peu de distance, fut blessée moins grièvement au mollet.

« Lorsque Mme Bérard, rejointe par la dame Aufiero, arriva sur la route, un spectacle épouvantable s'offrit à leurs yeux ; à une vingtaine de mètres d'elles, les Allemands exécutaient Aufiero, qu'ils avaient fait sortir

de la cave. L'un d'eux, s'adressant à la femme du supplicié, lui dit en ricanant : « Regarde fusiller ton Mann ! — Mon pauvre Toine ! », s'écria-t-elle. On lui répondit : « Tais ta gueule ! ».

« Les deux femmes et les enfants furent ensuite emmenés dans le pré du Pont-de-l'Haug. Là, un général donna l'ordre de les massacrer ; mais Mme Bérard se jeta à ses genoux et l'implora avec tant de larmes, en lui embrassant les mains, qu'il consentit à faire grâce. Un des officiers présents dit, en désignant le cadavre du petit Jean, dont la mère ne s'était pas séparée : « En voilà un qui ne se battra pas plus tard contre les nôtres ! ». Le lendemain, la malheureuse femme, qui avait passé la nuit au lieu dit la Sairière-Zeller, fut avisée qu'elle eût à se débarrasser au plus tôt des restes de son enfant. N'ayant trouvé personne pour faire un cercueil, elle alla chercher dans les cantines deux caisses à lapins, qu'elle cloua l'une au bout de l'autre ; elle y déposa le corps et s'en fut au fond de son jardin creuser la fosse. Un officier bavarois eut l'impudence de demander à lui acheter, comme souvenir sans doute, le médaillon qu'elle portait au cou et qui encadrait une photographie du petit assassiné ».

C'étaient aussi des Bavarois que M. Colin, professeur au Lycée Louis-le-Grand, rencontra à Blamont.

« M. Colin était en vacances à Blamont depuis la fin du mois de juillet, quand il fut surpris par l'invasion. Le 13 août, des balles ayant traversé ses fenêtres, il rassembla auprès de lui sa femme, ses trois filles, sa belle-mère et ses deux bonnes, dans une chambre où il espérait les mettre à l'abri. A ce moment, des Bavarois conduits par un officier pénétrèrent dans l'appartement, criant que la plus jeune des demoiselles Colin, âgée de treize ans, avait tiré sur eux par une fenêtre. On leur démontra l'absurdité de cette allégation, et ils se retirèrent en engageant la famille à aller se coucher.

« Quelques instants après, survint une autre bande dont le chef paraissait très surexcité. Cette fois, ce fut au professeur qu'on reprocha d'avoir tiré. Sa fille aînée voulut protester, et voyant son père menacé, lui entourait le cou de ses bras ; elle reçut, à la tempe et à l'œil, un coup de crosse qui la jeta tout ensanglantée sur le plancher.

« Brutalement frappé à son tour, M. Colin fut traîné dehors et grossièrement injurié par l'officier, qui lui cracha au visage à plusieurs reprises. Pendant ce temps, sa belle-mère, sa femme et ses trois filles étaient contraintes de se coucher sur le parquet de la salle à manger, tandis que les Allemands défonçaient le buffet, brisaient la vaisselle et portaient à Mme Colin, ainsi qu'à sa mère et à l'une des domestiques, de violents coups de crosse.

« Comme le père de famille, déchiré par les cris venant de la maison, disait à l'officier qui l'insultait : « Vous n'avez donc ni mère ni sœur, pour traiter ainsi des femmes », le Bavarois lui répondit : « Ma mère n'a jamais fait un cochon comme toi ».

Le rapport qui contient quantité d'autres scènes de meurtre, de viol et de pillage, note encore en terminant ce trait abominable, d'après la déclaration de Mlle Marcelle Ferry, infirmière surveillante à l'hôpital (Saint-Dié) :

« Du 6 septembre au 10 du même mois, jour du départ des Allemands, Mlle Ferry, malgré le dévouement dont elle n'avait cessé de prodiguer les preuves, s'est vu interdire, sous peine d'expulsion, de faire des pansements aux Français. Comme elle réclamait contre cette défense injustifiable, un infirmier-chef lui répondit : « C'est par ordre ». Une telle mesure a eu des conséquences terribles. « Beaucoup de nos blessés, qui auraient pu être sauvés, ont succombé à la gangrène et à l'infection ».

Nos ennemis ont voulu terroriser leurs adversaires pour les vaincre plus aisément ; mais, comme le dit le rapport officiel, « le sentiment qu'ils font naître dans les âmes françaises est bien différent de la terreur ».

Les Atrocités Allemandes en Afrique

Le Gouvernement anglais vient de rendre publique une importante série de documents « relatifs aux atrocités et aux violations du droit de la guerre commises par les Allemands en Afrique ». Le Comité de l'Afrique française en a publié à son tour la traduction dans son bulletin *l'Afrique française*. On y trouve les rapports du brigadier général Dobel, commandant les forces alliées au Cameroun ; du lieutenant-colonel Mayer, commandant les troupes françaises dans la même région, et du lieutenant-colonel Brisset, commandant la colonne du Cameroun nord. On y trouve aussi la correspondance échangée par le général Botha, commandant en chef des troupes en campagne de l'Union de l'Afrique du sud, avec l'officier allemand Franke, commandant les troupes allemandes dans l'Afrique allemande du sud-ouest, et avec le gouverneur allemand Seitz.

Ces différents documents acquièrent une valeur juridique par les précautions qui ont présidé à leur constitution. Les témoignages ont été recueillis aux sources les plus sûres et scrupuleusement contrôlés. Dans le Cameroun, la sauvagerie des Allemands a été poussée à l'extrême. Ils ont incendié les villages, tué hommes, femmes et enfants en tas, comme au hasard. Tout indigène coupable de ne pas avoir fui devant les troupes anglaises et françaises était passé par les armes. Les auxiliaires noirs des militaires allemands faisaient usage des flèches empoisonnées et du coupe-coupe. Les militaires allemands eux-mêmes utilisaient des balles explosives. Les rapports des médecins sont des documents tragiques que viennent souvent appuyer des photographies. Les victimes de la férocité allemande qu'ils ont essayé d'arracher à la mort, portaient parfois jusqu'à quinze blessures, lesquelles sont énumérées et scientifiquement décrites. Enfin, les troupes allemandes faisaient feu sur les ambulances anglaises chaque fois qu'elles en trouvaient l'occasion.

Dans le sud-ouest africain allemand, les faits révélés par la correspondance du général Botha avec les chefs militaires et civils allemands sont particulièrement significatifs. Les Allemands, devant céder le territoire, empoisonnaient l'eau des puits. Le général Botha croit devoir exposer ces

faits à l'officier Franke, comme constituant une violation de l'article 23 du règlement de La Haye. Ce soldat parle à son ennemi en soldat, noblement :

« Je suis convaincu que la prochaine campagne sera conduite avec la plus grande vigueur par les soldats des deux partis, et avec l'énergie que chaque pays attend de ceux qui combattent pour lui, mais j'ose espérer que vous désapprouverez sévèrement la continuation d'une pratique aussi dégradante que celle ci-dessus mentionnée ».

Il faut lire après cela la réponse de l'officier allemand. Le rustre veut faire de l'esprit, sans doute, tout en ergotant. La convention de La Haye n'a pas été violée. On a simplement voulu rendre l'eau inutilisable. On l'avait d'abord salée ; mais comme cela n'était pas suffisant, on recourut « à des immersions de *copper dip* (littéralement, dit le traducteur, de bain de cuivre) et l'on découvrit que par l'usage de cette substance tout ennemi occupant la ville ne pouvait compter pendant quelque temps que sur l'eau apportée d'ailleurs ».

Mais, « comme cette méthode ne pouvait empêcher que par négligence on ne consommât cette eau, des « avis » furent apposés à chaque point d'eau ainsi traité, et, par ce moyen, toute possibilité de porter atteinte à la santé de l'ennemi par un moyen non chevaleresque fut conjurée ». Naturellement, jamais les troupes anglaises ne virent aucun de ces « avis ». Au surplus, comme le fit de nouveau remarquer le général Botha, cette « précaution » si elle avait été prise, n'eût point changé le caractère de la mesure barbare adoptée par le commandant des troupes allemandes.

Le capitaine allemand Kruger avait, plus tard, donné cet ordre écrit, qui fut trouvé par les troupes anglaises aux avant-postes :

« La patrouille de Gabib a l'ordre de contaminer à fond avec maladie la mine Ida, s'approcher de Swakop et de la mine Ida et n'y plus faire d'eau ».

Le 22 mai 1915, nouvelle lettre du général Botha au Gouvernement allemand :

« A la ferme Bulsbout, sur la rivière Swakop, le 1^{er} mai 1915, à l'occasion de la dernière avance de mes troupes, l'eau des deux puits essayée par les chimistes expérimentés — dont les services sont nécessaires dans toutes les fractions de nos troupes à raison de l'empoisonnement systématique pratiqué par les troupes de Votre Excellence — donna une forte réaction arsenicale. L'eau de ces puits était donc dangereuse pour la vie humaine, et sans doute si elle eût été utilisée pour la boisson avec sa forte teneur de poison — ce qui à un moment ou à l'autre pouvait se produire — le résultat eût été la mort de quelques-uns de mes soldats ».

Bien que la mort des soldats de l'Union par poison ne puisse avoir aucune influence sur cette campagne, je crois une fois de plus de mon devoir de demander à Votre Excellence d'examiner si de pareilles méthodes sont politiques ; qu'elles soient inhumaines, cela n'est pas douteux.

Que répond Seitz, gouverneur impérial ? Il se réfère à la réponse faite déjà par l'officier allemand Franke : Il n'y a pas violation des lois de la guerre ; si l'on empoisonne l'eau, c'est seulement pour empêcher l'ennemi de boire. Quant aux constatations faites à la ferme Bulsbout le 1^{er} mai 1915, le fait d'empoisonnement des puits ne saurait être mis à la charge des

troupes allemandes. C'étaient évidemment les Anglais ou les Français qui tentaient de s'empoisonner eux-mêmes...

Le traitement des prisonniers anglais, officiers et soldats, fut tel qu'il donna lieu à une enquête. Les résultats de cette enquête furent également publiés par le Gouvernement anglais.

Il convient de ne pas oublier que dans sa note aux puissances neutres, le Gouvernement allemand reproche aux alliés l'assujettissement du nord de l'Afrique. Relisons donc cette conclusion du rapport du lieutenant-colonel Brisset, commandant la colonne du Cameroun nord :

« Toutes ces atteintes au droit des gens commises par les Allemands sur des populations paisibles sont-elles la cause que les colonnes anglaises et françaises ont vu venir à elles tous les chefs et tous les habitants, même avant leur entrée dans certaines régions ? Je dois le croire, car même les chefs des farouches montagnards Kirdis, chez lesquels les Allemands n'ont jamais pénétré, sont venus à nous sans être appelés ». (Le Temps).

Sur le Front russe

Les atrocités allemandes n'ont pas été moins grandes sur le front oriental que sur le front occidental. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le rapport du sénateur Krivtsof résumant les constatations de la Commission russe d'enquête

Il est presque impossible de rester calme et impartial en présence de soldats, blessés et désarmés, qui sont assassinés de sang-froid ; de prisonniers de guerre qui sont brûlés vifs, de sœurs de charité qui sont violées, en présence d'ordres officiels prescrivant l'emploi de gaz mortels et la projection de fluides enflammés et d'acides corrosifs contre des êtres humains. Néanmoins, la Commission a conservé un état d'esprit judiciaire au cours de son enquête.

La Commission a relevé 1.873 cas bien établis de blessures causées par les balles explosibles. Dans ces cas-là, les victimes avaient survécu. C'étaient les cas les plus rares ; car on ne saura jamais le nombre de ceux qui furent tués par les balles explosibles, dont les ravages sont effrayants et presque toujours mortels. Les Allemands employaient ces balles en telles quantités que 10.000 furent retrouvées dans un seul village et 31.000 recueillies le long d'un seul front de l'armée russe. Il a été établi que, pendant des journées entières, les seules munitions employées pour les mitrailleuses et les fusils étaient des balles explosibles.

En ce qui concerne l'emploi des liquides enflammés ou corrosifs, le rapport constate qu'il augmentait l'acuité des souffrances des blessés. L'acide, tombant sur les uniformes des soldats russes, les transperçait, puis faisait grésiller et fumer la peau, tomber les chairs, enfin atteignait les os, qu'il carbonisait. Le soldat ainsi frappé périssait dans des souffrances terribles.

On a trouvé sur des officiers et des soldats allemands faits prisonniers des récipients renfermant un liquide spécial pour aveugler les hommes.

Le rapport cite le cas d'un officier russe blessé, fait prisonnier, qui, après avoir été brutalisé, s'est vu arracher les ongles des deux mains. Des soldats blessés ont été achevés à coups de sabre et de fusil. Un infirmier allemand de la Croix-Rouge, requis de panser un blessé, lui tira deux coups de revolver de propos délibéré.

Le rapport cite encore le cas d'un cosaque blessé soumis à la torture pendant trois journées consécutives, parce qu'un officier allemand voulait le contraindre à faire des révélations ; l'application d'un fer rouge sur diverses parties du corps, la titillation de la blessure au moyen d'une aiguille électrisée, furent vainement employées contre ce cosaque, qui finalement s'enfuit.

Les Allemands ont enfourché des prisonniers russes sur des baïonnettes et les ont lancés un à un dans une rivière. Ils ont laissé 30 prisonniers trois jours sans boire ni manger, puis ils ont mis le feu au local qui les renfermait, après avoir jeté des explosifs sur la toiture. Dix seulement de ces prisonniers s'échappèrent, les autres périrent brûlés vifs.

Le rapport cite d'autres cas établis où un cosaque eut trois doigts tranchés puis déposés dans sa poche ; où un autre eut les oreilles transpercées au moyen d'une baïonnette ; où un troisième eut le nez coupé à moitié et dut lui-même achever l'amputation du lambeau avec son canif.

L'Extermination des Arméniens

Le Docteur Martin Niepage est « maître supérieur à l'école réelle allemande d'Alep » (nord de la Syrie). Révolté des horreurs dont il était témoin, il adresse, après une première enquête, un rapport aux autorités allemandes, estimant « que le travail de son école n'aurait plus auprès des habitants d'Alep aucune base morale, si le Gouvernement allemand n'était pas capable d'empêcher la brutalité avec laquelle on procède ici contre les femmes et les enfants des Arméniens massacrés ». N'ayant pas obtenu de réponse, il fait un second rapport. Ne constatant aucun changement ni aucun désaveu, le docteur Niepage a publié ses rapports.

Des convois de déportés qui, à leur départ de la Haute-Arménie, comptaient deux ou trois mille hommes, femmes et enfants, sont réduits à deux ou trois cents à leur arrivée dans le sud.

Les hommes sont tués en route. Les femmes et les jeunes filles, à l'exception des vieilles, des laides et des toutes petites, sont violées par des soldats et des officiers turcs, puis elles disparaissent dans les villages turcs et kurdes.

Le reste des caravanes est décimé par la faim et la soif. Même au passage des fleuves, on ne leur permet pas de boire.

Pour toute nourriture, on leur verse dans la main, comme ration de chaque jour, un peu de farine, qu'ils lèchent avidement et dont le seul effet est de retarder leur mort.

.. Et ce que nous voyions à Alep n'était que le dernier acte de la grande tragédie, une petite partie de l'horreur qui régnait dans les autres régions de la Turquie.

... Les ingénieurs du chemin de fer, en rentrant de leurs voyages, des voyageurs allemands qui avaient rencontré sur leur route les caravanes de déportés apportaient des récits beaucoup plus affreux.

L'un d'eux (M. Greif, Alep) racontait que le long de la chaussée du chemin de fer, vers Tell-Abiad et Ras-ul-Aïn, des cadavres nus de femmes violées étaient étendus en masse.

Un autre (M. Spiecker, Alep), avait vu les Turcs attacher ensemble des hommes arméniens, tirer dans le tas des coups de fusil et s'éloigner en riant, tandis que leurs victimes mouraient lentement dans d'horribles convulsions.

Un Allemand que je connais vit, près d'Urfa, des centaines de paysannes chrétiennes obligées par des soldats turcs à se mettre nues, et, à la joie des soldats, durent, pendant des jours, marcher ainsi à travers le désert, par 40 degrés de chaleur.

Un ecclésiastique catholique allemand affirme qu'Enver pacha a déclaré à l'envoyé du pape qu'il ne s'arrêterait pas « *tant qu'un seul Arménien serait en vie* ». « *Le but est l'extermination de tout un peuple* », conclut de même le docteur Niepage, appuyé d'autres fonctionnaires allemands, ainsi qu'il a soin d'en prendre acte pour notre édification.

Le consul allemand d'Alep (remplacé par son collègue d'Alexandrette) m'a déclaré que l'ambassade d'Allemagne avait reçu de nombreux rapports des consulats d'Alexandrette, d'Alep et Mossoul. Il m'engageait à les compléter par le récit de ce que j'avais vu moi-même et me promettait de faire parvenir mon rapport à Constantinople.

Le consul Hoffmann compléta mon rapport par des photographies prises par lui-même et qui représentaient des monceaux de cadavres, au milieu desquels se traînaient des enfants encore en vie...

Le consul allemand de Mossoul raconta en ma présence, au casino allemand d'Alep, qu'en venant de Mossoul à Alep, il avait vu, en plusieurs points de la route, tant de mains d'enfants coupées qu'on aurait pu en paver la route.

D'autres faits, pires encore que les exemples que nous donnons, sont consignés dans de nombreux récits des consulats allemands d'Alexandrette, Alep et Mossoul, qui ont été envoyés à l'ambassade.

L'opinion des consuls allemands est qu'un million d'Arméniens ont péri dans les massacres de ces derniers mois. La moitié au moins sont des femmes et des enfants, tués ou mort de faim.

Le but est l'extermination de tout un peuple.

« *Ta alim et aburan* — c'est l'enseignement des Allemands », dit le simple Turc à ceux qui lui demandent quels sont les instigateurs de ces forfaits.

Les Turcs plus cultivés admettent que, même si le peuple allemand blâme les cruautés, le Gouvernement allemand ne fait rien pour les empêcher.

Dans les mosquées, les mollahs disent que ce n'est pas la Porte qui a ordonné les cruautés envers les Arméniens et leur extermination, mais les officiers allemands.

Les spectacles auxquels on assiste ici depuis des mois resteront en fait, dans le souvenir des peuples orientaux, une tache de honte sur l'écusson allemand.

... Nous n'arriverons pas à déraciner l'idée des Turcs que l'Allemagne a organisé les massacres si nos diplomates et nos officiers ne prennent pas une attitude énergique.

M. Niepage enregistre ces paroles d'un major turc (en 1915) : « Nous sommes très fâchés contre les Allemands de ce qu'ils agissent ainsi. Le chef d'état-major général est allemand, Von der Goltz est commandant, et il y a tant d'officiers allemands dans notre armée ! Notre Coran ne permet pas des traitements tels que ceux qu'on inflige maintenant aux Arméniens. Ce n'est pas moi seulement qui le dit, c'est tout le monde.

Nous savons, écrit le docteur Niepage, que l'ambassade allemande à Constantinople a été renseignée sur tout par ses consuls. Mais comme il n'y a eu jusqu'ici aucune modification dans les procédés de déportation, notre conscience nous oblige à écrire ce rapport.

L'auteur de ce rapport n'admet pas que, si le Gouvernement allemand avait eu la ferme volonté d'arrêter ces exécutions au dernier moment, il n'aurait pas pu rappeler le Gouvernement turc à la raison.

Sur la complicité de la presse allemande, aucun doute n'est possible.

Comment s'expliquer que seules les nouvelles données par les journaux allemands mentionnent seulement que des Arméniens ont été arrêtés comme espions ou comme traîtres et ont été justement et légalement fusillés ?

Les Otages en Roumanie

« Le Gouvernement allemand a arrêté, à Bucarest, un grand nombre de notables, qu'il tient enfermés, non pas qu'ils soient accusés d'avoir commis une infraction quelconque, mais uniquement comme otages. Le prétexte de ces arrestations serait que le Gouvernement royal, lors de l'entrée de la Roumanie en guerre, aurait interné les sujets allemands mâles se trouvant en Roumanie. Or, cet internement est réciproque, parce que le Gouvernement allemand a également interné les sujets roumains se trouvant en Allemagne. Cet internement des sujets étrangers que tous les Etats belligérants pratiquent, ne devrait constituer ni une raison ni une explication pour l'arrestation des Roumains se trouvant, comme de droit, sur le sol de leur patrie, lorsque les armées allemandes ont envahi la portion du sol national sur laquelle ils étaient établis. L'arrestation par les Allemands des notables de Bucarest n'a donc aucune justification d'aucun genre : elle est tout simplement une des nombreuses violations de toutes les règles du droit entre peuples civilisés, comme de tous les préceptes de morale et d'humanité qui ont distingué la conduite du Gouvernement et des armées allemands. La Roumanie, pour le moment, ne peut que protester contre cet abus de la force. Elle demandera à temps toutes les compensations qui lui sont dues pour les actes illégaux du gouvernement impérial ».

Protestation du Gouvernement Roumain.

Les Déportations et le Travail forcé

EN SERBIE

Ils comptaient au début déporter jusqu'à 100.000 hommes, mais les victoires austro-allemandes en Roumanie firent qu'on se borna à déporter ou à interner une quarantaine de mille serbes. Partout en Serbie on voyait des détachements de soldats raffer et emmener des groupes de gens âgés de plus de quinze ans. Les déportés mâles furent chargés sur des péniches et des bateaux-chalands pour être transportés à Linz sur le Danube. Une partie de ces malheureux fut même envoyée sur le front italien pour y faire des tranchées. Les femmes ne furent pas épargnées ; elles aussi furent déportées, mais on leur accordait le privilège de voyager en chemin de fer. A Belgrade, ce fut une véritable chasse à l'homme ; les soldats opéraient des rafles dans les rues de Belgrade, et les pauvres gens étaient obligés de se réfugier dans les caves pour échapper à ces poursuites.

« Les déportés furent internés dans des camps de concentration, pour la plupart en Hongrie. A Nezsider, il y a une forte colonie de déportés de tout âge et des deux sexes, internés ensemble dans les pires conditions hygiéniques. A Heinrichsgrun, outre les prisonniers de guerre, il y a des internés de 15 à 80 ans. Les mieux portants doivent travailler et reçoivent un quart de miche de pain par jour, tandis que ceux qui sont absolument incapable de faire quoi que ce soit restent enfermés dans les baraques et n'ont qu'un huitième de miche de pain. A Achach, il y a également des internés, parmi lesquels un ancien ministre et plusieurs hauts fonctionnaires. Ils reçoivent pour tout aliment une miche de pain pour quatre personnes et un peu de betterave cuite. A Nagymegyér, il y a un grand nombre d'enfants serbes internés, et à Brauneuer se trouvent 1.580 petits garçons serbes.

« Les conditions hygiéniques sont telles, qu'avec un régime de nourriture insuffisant, les organismes, déjà épuisés, succombent facilement aux maladies. Les enfants sont encore les plus éprouvés, leur organisme n'étant pas assez résistant aux privations et aux maladies ».

(*Le Temps*).

DANS LE NORD DE LA FRANCE

Chaque homme, chaque femme, quel que soit son âge, a reçu une « carte de maison » et un numéro d'ordre, afin de ne pouvoir déménager, chaque maison porte accrochée à son seuil une pancarte avec les noms, prénoms, âges et sexes, de tous les habitants.

Les jeunes gens de quatorze ans et plus sont envoyés dans les camps de concentration. Les jeunes femmes et les jeunes filles sont arrachées de même à leur famille et rassemblées par groupes, pêle-mêle avec les femmes de mauvaise vie, avec les plus basses prostituées. On les envoie dans des camps, où elles sont « divisées » selon les travaux qui leur sont imposés, comme par exemple, « servir les officiers ». Arrivées à destination, elles sont d'ailleurs systématiquement privées du droit de donner de leurs nouvelles à leurs familles. De jeunes ménages ont été ainsi séparés sans que, de part et d'autre, mari et femme puissent savoir ce qu'ils sont devenus.

En Allemagne, les travaux les plus durs sont imposés aux déportés, avec, par surcroît, un régime sévère de terrorisme et de pénalités : injures, coups de crosse, nourriture innommable et plus qu'insuffisante, punitions barbares. Une même gamelle de bois sert à la fois pour contenir la nourriture et pour les soins élémentaires de propreté. On couche le plus souvent sur la terre, sans abri, exposé à toutes les morsures du froid. A ce régime, d'ailleurs, beaucoup s'épuisent, s'étiolent et succombent fatalement au mal. Les autres reviennent dans un état d'effrayante maigreur.

Quant aux levées en masse, voici comment les Allemands opèrent. Un soir, ils avertissent les habitants d'une maison d'avoir à se tenir le lendemain, de bonne heure, devant la porte de leur demeure. Le lendemain, à l'heure dite, tous sont obligés de se ranger devant la maison et d'y rester, quel que soit le temps, pluie ou neige, pendant plusieurs heures, parfois, en attendant que les officiers aient fait leur choix parmi eux. Des vieillards qui, de toute façon, ne devaient pas être emmenés, y sont morts de froid après de vaines protestations, n'ayant pu obtenir l'autorisation de rentrer chez eux. Le choix des officiers aussitôt fait, les séparations, cela va sans dire, sont déchirantes.

Il arrive fréquemment que les officiers, passant en revue les habitants d'une maison, distinguent des femmes et des jeunes filles dont la beauté ou la joliesse retient leur attention. Malheur à elles ! Elles sont inscrites sur une liste spéciale et désignée à la « kommandantur » qui ne tardera pas à les inviter à « venir » chez les officiers. Celles qui s'y refuseront seront aussitôt punies d'un mois de prison. A l'expiration de cette peine, si elles refusent de nouveau, c'est la forteresse qui se referme sur elles. Enfin, un nouveau refus entraîne pour elles une véritable condamnation aux travaux forcés.

(Récit de rapatriés d'après Le Temps).

EN BELGIQUE

Protestation des Sénateurs et Députés de Mons

Mons, novembre 1916.

A Son Excellence le général von Bissing,
gouverneur général de la Belgique, Bruxelles.

Excellence,

Députés et sénateurs de l'arrondissement de Mons, nous avons le devoir de protester contre les levées d'hommes valides auxquelles l'autorité militaire procède en ce moment, et de porter à votre connaissance la juste réprobation qu'elles soulèvent.

Les faits se passent de la manière suivante : Des placards ordonnent aux citoyens âgés de 17 ans et plus de se rendre tel jour et à telle heure, en un lieu désigné, sous menace, en cas de désobéissance, de peines plus sévères, ou bien, disent les affiches, sous peine pour les contrevenants d'être déclarés chômeurs. Les hommes rassemblés sont parqués en plusieurs catégories : prêtres, médecins, professeurs, vieillards, infirmes, etc. Après quoi, il est fait une sélection, et tous ceux que les recruteurs choisissent sont mis à part et dirigés sous bonne escorte vers la gare ou le train qui les attend. Les autres sont renvoyés dans leurs foyers.

Nous ne savons suivant quelle règle le choix est fait. On enrôle des chômeurs, mais aussi beaucoup d'autres personnes qui n'ont jamais chômés et qui appartiennent aux professions les plus diverses : bouchers, boulangers, patrons tailleurs, ouvriers brasseurs, électriciens et cultivateurs.

On prend aussi de tous jeunes gens, des élèves des Universités et des Ecoles supérieures, et, d'autre part, des chefs de famille d'un certain âge ayant à charge de nombreux enfants.

Les procédés de recrutement sont divers... Parfois, l'officier recruteur se base sur les listes de la population ; parfois il exige la production des cartes d'identité et s'efforce d'obtenir le consentement des personnes convoquées.

Quelques engagements ont été souscrits, sur lesquels il est stipulé que la durée est fixée à quatre mois, le salaire à cinq marks, le logement choisi par l'autorité allemande et le voyage gratuit à l'aller avec lieu de destination indéterminée. Le plus souvent, ces signatures sont données sous l'empire de la crainte ou sous l'effet de la promesse que quelques jours de répit seront accordés avant le départ. Ces hommes, enrôlés par contrainte, partent sans que leurs familles sachent vers quel pays ni pour quel temps.

Au début, ils se présentaient sans vivres, sans linge et sans vêtements de rechange, ne sachant pas le sort qui les attendait. Quel spectacle douloureux que celui d'une séparation inopinée et brutale des membres d'une famille qui restèrent sans communication et sans avoir pu se dire adieu !

Le chagrin, l'anxiété et l'indignation qui règnent dans les foyers des déportés sont les pires des souffrances.

Ces agissements révoltent les sentiments les plus fiers et les plus profonds de notre race, l'amour de la liberté, la liberté du travail et surtout l'attachement au sol natal. L'autorité militaire a dit que, si elle procédait à de pareils enrôlements, c'est parce que les bourgmestres avaient refusé de désigner eux-mêmes les chômeurs de leurs communes. Faut-il défendre les bourgmestres contre ce reproche ? Nous affirmons fermement qu'il n'est pas justifié. Les bourgmestres ont fait afficher l'ordre de l'autorité qui requiert de se faire inscrire sur les registres tenus par l'administration communale. Ils ne pouvaient rien faire de plus. Les lois de notre pays ne leur permettent pas de s'introduire chez les particuliers et de se livrer à des recherches sur leur état social. Le Belge est maître chez lui et ne doit compte à personne de ses conditions d'existence.

Un bourgmestre qui se serait permis de dresser lui-même une liste de chômeurs se serait attiré la malédiction publique. Il se serait associé au coup de force qui va contraindre un grand nombre de nos concitoyens à se rendre en Allemagne pour effectuer un travail rebutant, celui dont l'effet se retourne contre sa patrie.

On dit que les travailleurs ne seraient embauchés que pour les entreprises étrangères à la guerre ; mais que vaut une pareille explication ? En prenant la place d'un ouvrier allemand, un ouvrier belge permet de remplir un vide dans l'armée allemande. C'est travailler pour l'Allemagne, c'est se battre contre sa patrie. L'instinct public ne s'y est pas trompé. Il a résisté aux appels pressants et aux promesses alléchantes affichées sur les murs. Très rares ont été ceux que l'appât des gros salaires ont attiré en Allemagne.

La presse allemande taxe notre population ouvrière de fainéantise. C'est calomnier les Belges qui ne sont pas paresseux, mais qui aiment leur pays et qui ont conscience des devoirs que la guerre leur impose. Nul homme d'honneur ne peut blâmer leur résistance.

Nous avons tenu, Excellence, à vous exposer ces faits afin que vous puissiez employer votre haute autorité à mettre un terme à cette violation flagrante du droit des gens. Nous eussions manqué à nos devoirs de mandataires publics si nous n'avions pas fait entendre la voix de notre conscience dans un moment aussi grave et aussi douloureux.

Agréez, Excellence, etc.

Ont signé : Les sénateurs MOSSELMANN, ROLAND, vicomte VILAN, DEMERBE et les représentants Alphonse ARMIGNÉ, MASSON, BASTIEN, MAIROLLE, BRENEZ et SERVAIS.

Appel du Ministre Vandervelde aux Socialistes

... « Nous pouvions croire qu'après avoir subi l'invasion avec ses violences, l'occupation avec ses misères, notre peuple avait souffert tout ce qu'un peuple peut souffrir. Le pire l'attendait encore. Désespérant de garder le gage dont il s'est emparé au mépris de sa foi et de sa parole, le Gouvernement semble résolu désormais à traiter les Belges comme on traitait les vaincus aux temps d'Assur et de Babylone.

« Tous les jours, au Havre, nous recevons des messages qui nous font saigner le cœur : les déportations s'étendent et s'aggravent, dans les Flandres, à Charleroi, à Mons, et, déjà, dans la plus grande partie du pays, on prend des hommes de tout âge, de toutes conditions, mais surtout des jeunes gens et des ouvriers. On les raffe, on les parque, on les dénombre comme du bétail, on les emmène captifs dans d'autres provinces, dans le nord de la France, en Allemagne, sans même faire savoir à leurs proches où on les conduit. On les contraint, sous peine d'emprisonnement, à faire des fortifications, à construire des chemins de fer stratégiques, à fournir aux Allemands les matériaux nécessaires au béton de leurs tranchées ou bien à remplacer, dans d'autres travaux, la main-d'œuvre que l'on dirige vers le front ou vers les usines de guerre.

« A la date du 17 novembre (1916), le Ministre de Belgique à La Haye télégraphiait que plus de trente mille Belges étaient déjà déportés. Une affiche apposée à Bruxelles annonçait que la déportation des hommes habitant la capitale commencerait le 18 novembre. Les Allemands ont déclaré qu'ils enlèveront en Belgique 350.000 hommes. De tels actes sont contraires au droit des gens ; ils violent des promesses solennelles, ils constituent le plus odieux, le plus injustifiable des attentats contre la liberté et la dignité humaines.

« L'article 23 du règlement de La Haye (1907) interdit expressément à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à participer aux opérations de guerre contre leur pays. Au mois d'octobre 1914, le Gouverneur militaire d'Anvers, le baron von Huene, autorisait le cardinal-archevêque de Malines à déclarer aux populations qui craignaient de rentrer en Belgique que les jeunes gens n'avaient pas à craindre d'être envoyés en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux de force. De même le maréchal von der Goltz, et après lui le Gouverneur général von Bissing, avaient pris des engagements identiques et cependant, aujourd'hui, malgré les protestations indignées qui s'élèvent de toutes parts, l'autorité militaire allemande organise la réquisition, la conscription civile des Belges, contre leur Patrie et au bénéfice de l'ennemi..... ».

(*L'Humanité*, 25 novembre 1916).

VANDERVELDE.

APPEL DES OUVRIERS BELGES AUX OUVRIERS DU MONDE CIVILISÉ

Cet appel est parvenu à MM. Carton de Wiart, Hymans et Vandervelde, membres du Gouvernement belge, *qui en attestent l'authenticité.*

Depuis qu'il a été rédigé (avant le 19 novembre 1916), l'autorité allemande, par ordonnance du 20 novembre 1916, a porté de 40 à 50 millions de francs la contribution de guerre MENSUELLE perçue, depuis décembre 1914, à charge des provinces belges.

Mémorandum

Le 19 Novembre 1916.

Les ouvriers du pays se sont réunis secrètement. Leurs délégués se sont rencontrés. Tous, catholiques, libéraux, socialistes ont rédigé de commun accord l'appel ci-joint.

Ils l'adressent au monde entier.

Vous voudrez bien, dans ce but, changer les adjectifs d'Américains en Espagnol, en Scandinave, en Suisse, etc..., suivant le pays où il paraîtra.

Tous demandent que ce manifeste paraisse dans tous les journaux, soit publié et répandu le plus possible et placardé sur les murs de toutes les grandes villes, même des plus petites localités du monde ; en un mot, il faut que le plus petit ouvrier de n'importe quel coin du monde le connaisse.

C'est l'appel de l'ouvrier belge qui, gémissant sous la botte allemande sans moyen de se rebeller, ne veut pas se rendre, soutenu qu'il est par la conscience d'avoir avec lui le Droit et la Justice.

Peut-être la réprobation universelle qui assaillira les Allemands arrêtera-t-elle les horreurs de l'esclavage que ceux-ci veulent instaurer sur une population impuissante à se défendre, et cela parce qu'elle fait son devoir.

Appel des Ouvriers belges aux Ouvriers français

Au nom de la solidarité internationale des travailleurs, la classe ouvrière de Belgique, menacée tout entière de l'esclavage, de la déportation et du travail forcé au profit de l'ennemi, adresse à la classe ouvrière française un appel suprême d'assistance énergique et efficace. Plus de paroles de sympathie, mais des actes.

Vous êtes des hommes, vous nous comprenez.

Notre situation est désespérée.

L'Allemagne, vous le savez, attaqua et terrorisa la Belgique en 1914, parce que celle-ci défendait le droit de sa neutralité, la foi jurée et l'honneur.

Depuis lors, l'Allemagne martyrise la Belgique. Elle en a fait une prison : les frontières sont armées contre les Belges comme un front de bataille : tranchées, fils de fer barbelés et électrisés, mitrailleuses et points d'appui.

Toutes nos libertés constitutionnelles sont abolies. Plus de sécurité ; la vie des citoyens est soumise à l'arbitraire policier sans limite comme sans pitié.

Voilà pour les personnes. Voici pour les richesses :

L'Allemagne a frappé sa victime d'une immense contribution de guerre qui dépasse déjà le milliard et qui s'accroît de 40 millions par mois. Elle a enlevé, pour les transporter en Allemagne sous forme de pillages, de confiscations, de réquisitions et de ventes forcées, plus de cinq milliards de vivres et de marchandises, de produits industriels et agricoles. En même temps, elle a pris et expédié en Allemagne la plus grande partie des matières premières de nos usines, les machines et leurs accessoires ; elle arrêta ainsi notre industrie et *provoqua un chômage presque général de la classe ouvrière*.

Depuis près de deux ans, les Allemands entretiennent cette plaie du chômage jusqu'au jour — en octobre 1916 — où l'Allemagne, manquant de bras, put puiser en Belgique les forces ouvrières dont elle a un si pressant besoin.

Ouvriers français,

Oui, les Allemands ont créé le chômage belge et l'ont maintenu à leur profit :

En refusant à l'Angleterre, qui consentait à introduire de nouvelles matières premières, le contrôle diplomatique indispensable pour empêcher que les fabricants fussent pris par l'Allemagne ;

En empêchant, par des édits terribles, les communes belges, les Associations et les personnalités belges de donner du travail aux chômeurs, de soigner leur éducation professionnelle, de les employer à des grands travaux d'utilité publique.

Ainsi cinq cent mille ouvriers ont été réduits au chômage et maintenus en état de chômage.

Contrairement au bruit que les Allemands répandent à l'étranger, ces chômeurs et leurs familles ne sont pas à la charge des budgets publics ni de la bienfaisance publique. Ils ont été et sont soutenus, en toute dignité et fraternité, par une œuvre privée, exclusivement belge, qui jamais ne se plaint de ses devoirs ni de sa mission. La solidarité des classes sociales belges assure la vie de cette œuvre magnifique sans précédents dans l'histoire de l'entraide sociale.

Ouvriers français,

A ces cinq cent mille chômeurs involontaires, créés par les Allemands et maintenus par eux, ils disent depuis un mois : *Ou vous signerez un contrat de travail pour l'Allemagne, ou vous serez réduits en esclavage.*

Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est l'exil, la déportation, le travail forcé au profit de l'ennemi, dans l'intérêt de l'ennemi et contre la Patrie ; châtiments formidables les plus cruels que la tyrannie de tous les temps a inventés pour punir les crimes et quels crimes dans l'espèce ? *Le chômage involontaire que le tyran lui-même a créé et maintenu.*

Et comme, malgré les pressions les plus odieuses, les Allemands ne parviennent pas à obtenir des signatures — qu'ils osent qualifier de *volontaires* dans leurs communiqués officiels pour pays neutres — ils saisissent de force nos ouvriers, vos frères et les nôtres ; ils les arrêtent par milliers

chaque jour ; ils les arrachent à leurs femmes et à leurs enfants ; au milieu des baïonnettes, ils les traînent jusqu'aux wagons à bestiaux, et les mènent à l'étranger, en France et en Allemagne.

Sur les fronts de l'Ouest, on les force par les moyens les plus brutaux à creuser des tranchées, à préparer des champs d'aviation militaire, à faire des routes stratégiques, à fortifier les lignes allemandes. Et quand les victimes s'obstinent malgré tout à ne pas s'employer à ces travaux défendus par le droit des gens, on les affame, on les maltraite, on les frappe, on les rend malades, on les blesse et parfois on les tue.

En Allemagne, on les jette dans les mines, les carrières et les fours à chaux, quels que soient leur âge, leur profession ou métier. On déporte pêle-mêle les jeunes gens de 17 ans et les vieillards de 60 ans et plus. N'est-ce pas l'esclavage antique dans son horreur ?

Il y a déjà *plus de cinquante mille ouvriers chômeurs ou non*, qui sont ainsi déportés, forçats ou esclaves. Chaque jour une région nouvelle est *razziée* ; on déploie un appareil guerrier formidable : des mitrailleuses et des soldats innombrables, et la lugubre opération militaire contre tous ces pauvres gens désarmés, terrorisés, mais conscients de leurs droits violés.

Ouvriers français,

N'oubliez jamais que les soldats qui se font les bourreaux des travailleurs belges sont des ouvriers allemands. Et ainsi *cinq cent mille*, peut-être *huit cent mille hommes* seront déportés, si vous n'y faites obstacle.

Après les hommes, viendront les femmes sans doute. Encore cinq cent mille...

C'est toute la classe ouvrière de Belgique qui est menacée de l'esclavage, de l'affaiblissement, de la mort.

Savez-vous, frères français, ce que les Allemands jettent comme « salaire » à leurs victimes ? *Trente pfennigs par jour ouvrable.*

Et la nourriture !... Quelle nourriture !... Les prisonniers civils belges qui reviennent d'Allemagne après trois mois de détention, ont perdu le tiers de leur poids ; ils sont méconnaissables, anémiés, malades ; beaucoup ne parviennent plus à recouvrer la santé, ils languissent et meurent. Si tel est le sort des prisonniers qui ne font rien, quel sort lamentable est réservé aux travailleurs belges déportés et soumis aux corvées les plus pénibles ?

Dans quelques mois, notre population ouvrière, l'orgueil de notre pays libre, sera anéantie dans sa force de travail. Le jour où la paix viendra, il n'y aura plus guère de travailleurs belges capables de reprendre le grand œuvre de la reconstruction économique de ce que fut la prospère Belgique, dont tout le crime est de défendre sans faiblesse le droit des neutres à la vie et à l'honneur.

Ouvriers français,

Nous avons tout fait pour que cette suprême épreuve de l'esclavage nous fût épargnée.

Nos plus hautes autorités sociales ont démontré à l'occupant la souveraine injustice et toute l'iniquité de ces mesures. La Cour de Cassation de Belgique lui a demandé de retirer ses édits parce qu'ils étaient contraires au « droit naturel, au droit positif, au droit des gens ».

L'épiscopat de Belgique, avec à sa tête l'éminent cardinal Mercier, lui a demandé le retrait des édits parce qu'ils étaient contraires à la morale et à la parole donnée. Oui, à la parole donnée solennellement en 1914 par le premier gouverneur général de Belgique, le maréchal von der Goltz, qui avait proclamé : « Jamais les jeunes gens ne seront emmenés en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés ». C'est parce qu'ils ont cru à cette parole d'honneur du représentant direct de l'empereur allemand que nos ouvriers belges sont rentrés de Hollande après le siège d'Anvers et que les autres sont restés. C'est pour cela que les Allemands peuvent les prendre maintenant pour les déporter et les réduire en esclavage. *Frères français, le souffrirez-vous.*

Nos représentants politiques ont demandé de retirer les édits parce que, pour un Belge, travailler en ce moment pour les Allemands, c'est combattre la Belgique. Chaque ouvrier belge en Allemagne ne permet-il pas d'envoyer un nouveau soldat au front ?

Nos chefs d'industrie ont demandé le retrait des édits parce qu'ainsi « toute vie économique dans notre patrie deviendra impossible et qu'on lui fera rendre son dernier soupir ».

Les ouvriers socialistes et catholiques, hommes et femmes, unis dans une même pensée de solidarité et une même angoisse, ont demandé de retirer les édits cruels parce qu'ils étaient contraires aux droits, à la parole donnée, à la civilisation, au patriotisme et à la dignité de la classe ouvrière.

Tout est resté vain.

L'Allemagne, qui a un besoin extrême de bras, n'a voulu reculer l'application de ses édits ni d'un jour ni d'une heure. Pour toute réponse elle a envoyé plus de soldats et plus de mitrailleuses. *Maintenant la classe ouvrière belge regarde du côté des puissances neutres.*

Elle se demande si cette fois, devant ce crime de lèse-humanité, leur conscience révoltée ne va pas leur inspirer enfin le geste d'énergie qui convient. Laisser commettre un aussi abominable forfait, n'est-ce pas s'y associer ?

La classe ouvrière de Belgique se demande avec angoisse si les neutres, cette fois encore, se laveront les mains comme Ponce-Pilate sous prétexte que les calomnies allemandes ne sont pas d'accord avec les plaintes de leurs victimes ?

La Belgique, martyre du Droit, ne veut plus de constatations verbales ni de sympathies platoniques.

Elle veut des actes.

Les neutres et leurs classes dirigeantes laisseront-ils faire ? Laisseront-ils reculer la civilisation jusqu'aux âges barbares où le vainqueur emmenait les populations vaincues en esclavage ? Laisseront-ils anéantir la classe ouvrière d'un peuple civilisé ?

Si les autres agissent ainsi, si le monde doit assister encore une fois de plus à un tel spectacle de lâcheté, vous, du moins, soyez nos amis et nos sauveurs.

Ouvriers français,

Nous ne doutons pas de vous, notre cause est la vôtre.

Il nous semble que si nous ne vous dénonçons pas l'attentat qui nous

menace, vous nous le reprocheriez un jour, disant : « Vous n'aviez pas le droit de vous taire et de souffrir votre martyr en silence, vous êtes dépositaires pour votre part de l'honneur de la condition ouvrière. Si un peuple de travailleurs civilisés est réduit quelque part en servitude, toute la classe ouvrière est atteinte. C'est un précédent terrible. Nous, ouvriers de la libre France, nous n'aurions pas laissé commettre un pareil attentat : C'est de l'esclavage qu'est sortie la classe ouvrière moderne, elle ne peut y rentrer ».

Frères français,

Il nous semble entendre ces paroles annonciatrices de notre salut. Vous êtes nombreux, vous êtes puissants, vous êtes énergiques.

Seuls au monde vous pouvez empêcher toute la classe ouvrière d'un pays civilisé de tomber dans l'esclavage.

Ouvriers français,

Du fond de notre détresse, nous comptons sur vous. *Agissez.*

Quant à nous, même si la force réussit un moment à réduire nos corps en servitude, jamais nos âmes ne consentiront.

Nous ajoutons ceci : « Quelles que soient nos tortures, nous ne voulons la paix que dans l'indépendance de notre pays et le triomphe de la justice ».

LES OUVRIERS BELGES.

Dans les Camps de Concentration

Le professeur Pottier, de l'Université de Moscou, décrit les tortures infligées, à Holzminden et à Rastadt, dans les camps de concentration, aux déportés belges et français.

Pas un moment les Allemands n'ont cessé de nous maltraiter, nous déclare le professeur ; pas un moment ils n'ont oublié qu'ils avaient pour mission de nous tuer au moral comme au physique. Que de vexations n'avons-nous pas dû endurer de ces brutes, que de gifles n'avons-nous pas reçues, tous, surtout les pauvres, pour la moindre infraction au règlement.

A Holzminden, le moindre sous-officier avait le droit de nous frapper. Que de fois plusieurs d'entre nous ont été attachés au poteau au beau milieu du camp par une pluie battante ou un froid glacial. Pourquoi ? Pour une cigarette fumée au baraquement ; pour avoir oublié de saluer un sous-officier ; pour la plus légère des peccadilles ; pour rien enfin.

A Holzminden, comme à Rastadt, le mot d'ordre pour nos bourreaux, était : « Mort à toute cette canaille ! ». De notre nourriture, je ne vous dirai que ceci : elle était ignoble, immangeable, des bestiaux auraient été mieux traités.

Une Protestation

En janvier 1917, les membres de la Faculté de l'Université de Colombia ayant à leur tête leur président, M. Murray Buller, signaient le document suivant adressé au président Wilson.

Nous, soussignés, membres de la Faculté de l'Université de Colombia, Vous adressons un appel au nom du peuple souffrant de la Belgique. Des désastres sans pareils sont advenus à ce peuple qui n'est coupable d'aucun autre crime que celui d'avoir défendu son honneur avec son sang. Écrasée par les forces armées d'une nation qui avait juré de la protéger, dévastée par des cruautés sans précédent dans l'histoire moderne, dépouillée de ses ressources, appauvrie par des indemnités effrayantes, la brave et malheureuse Belgique est réduite à un état de lamentable misère. Une atrocité actuellement en voie d'exécution vient couronner le tout. Des dizaines de milliers de non combattants, dont un grand nombre ont été conviés à retourner en Belgique avec la promesse d'être protégés, sont brutalement arrachés à leurs familles et emmenés en esclavage dans l'intérieur de l'empire allemand.

En présence d'une injustice aussi hideuse, perpétuée sur un peuple innocent et malheureux, la grande nation américaine ne peut pas rester silencieuse et inactive. Nous faisons en conséquence appel à vous pour que vous demandiez au gouvernement allemand, au nom de l'humanité, la cessation immédiate des déportations des citoyens belges et le prompt retour, dans leurs foyers de toutes les victimes. Nous vous promettons notre appui énergique dans toutes les démarches que vous croirez devoir entreprendre pour répondre à notre juste demande.

LES TROUPES DE COULEUR ET L'ALLEMAGNE

Le prestige de la race blanche est diminué ; et ce n'est pas les crimes allemands qui en sont cause ; des soldats de couleur combattent dans les rangs des Alliés et c'est une atteinte à la civilisation que le Gouvernement allemand dénonce au monde, témoin de ses forfaits. MM. Boisneuf, Candace et Diagne ont éloquemment répondu à cette nouvelle hypocrisie des agents serviles du Kaiser que n'arrête plus nulle pudeur.

Avant la guerre, tandis qu'il rêvait de courber l'Europe sous le joug allemand et préparait l'avènement du « Deutschland über alles », l'empereur Guillaume II essayait de distraire l'attention des futures victimes de la barbarie teutonne en dénonçant le « péril jaune ».

La présence des troupes de couleur dans les rangs de l'armée française a révélé au Kaiser un nouveau péril : le péril noir.

Au nom des principes du droit international et de la civilisation, de la sauvegarde nécessaire du prestige de la race blanche, le Gouvernement de Berlin du « chiffon de papier », fait aujourd'hui grief à l'Entente d'utiliser des troupes de couleur sur les champs de bataille européens et d'avoir étendu la guerre aux colonies.

Dans la deuxième note diplomatique adressée aux neutres par le Gouvernement allemand, à propos de ses démarches pour la paix, nous relevons, en effet, contre l'Entente, le grief suivant :

« De même, l'emploi des troupes de couleur en Europe et l'extension de la guerre dans les colonies africaines qui s'est produite contrairement aux traités existants et qui diminue le prestige de la race blanche dans cette partie du monde, ne sont pas moins inconciliables avec les principes du droit international et de la civilisation... ».

Il eût été évidemment tout à fait conforme aux principes du droit international et d'une civilisation supérieure et on ne peut plus avantageux pour le principe de la race blanche que les manœuvres inqualifiables ourdies par les Allemands dans certaines colonies françaises ou anglaises pour déterminer ces colonies à se révolter contre leur métropole et pousser les indigènes à l'extermination des blancs eussent abouti. Cela eût été de bonne guerre. Et les représentants les plus qualifiés et autorisés de la science allemande se seraient frotté les mains de satisfaction en criant : *Gott mit uns !*

Mais que cette lâche entreprise ait échoué lamentablement, comme toutes celles du même genre dont l'Allemagne croyait le succès assuré en Europe même ; que le loyalisme des Colonies ait été à la hauteur de celui de la métropole, les princes de la « kultur » n'en peuvent cacher ni leur dépit ni leur colère.

Nous pourrions nous contenter de répondre à ceux qui, en ce moment, se comportent en véritables négriers vis-à-vis des blancs, que le sort des armes a jetés très provisoirement sous leur odieuse domination, que cette

seule manifestation de leur « kultur » suffirait à interdire à tout jamais aux populations de couleur l'ambition d'en mériter les incomparables bienfaits.

Mais, ce que les Allemands ne comprendront sans doute jamais, eux qui s'attribuent une supériorité providentielle sur toutes les autres races blanches de l'Europe qu'ils veulent exterminer, ou tout au moins asservir, pour obéir à nous ne savons quelle mission divine, c'est que la mission toute humaine de justice, de bonté et de fraternité que la France s'est réservée vis-à-vis des peuples qu'elle a pris sous sa protection et dont elle s'est faite la généreuse éducatrice, lui ait mérité l'amour profond et la reconnaissance éternelle de ses fils d'adoption. Ceux-ci se sont spontanément levés à l'annonce du danger qui menaçait la mère-patrie, pour participer à sa défense ; parce qu'ils ont la conscience que, ce faisant, ils participent en même temps à la défense d'un bien commun : le patrimoine de civilisation au partage duquel la France bien-aimée les a si noblement associés.

Les bienfaits de la « kultur », les indigènes des colonies allemandes savent en quoi ils consistent, tout comme les Belges, les Français du Nord envahi, tous ces blancs que les Allemands soumettent au plus odieux esclavage, qu'ils déportent et assassinent en masse, dont ils razzient les propriétés, violent les femmes et les filles, au nom sans doute des principes du droit international, de la civilisation et pour le plus haut prestige de la race blanche.

Et cela s'adresse aux neutres, parmi lesquels les Etats-Unis d'Amérique dont les populations comptent plusieurs millions d'hommes de couleur que le Gouvernement de Berlin proscrit du coup des armées de l'Union au cas où celle-ci aurait à défendre par la force son indépendance et l'intégrité de son territoire.

Aussi bien, si le prestige de la race blanche a pu subir une atteinte au cours des événements de cette guerre, ce n'est certainement pas du fait de la présence dans la mêlée sanglante de combattants noirs, mais par le spectacle des crimes allemands. Au châtement de ces crimes, qui ont soulevé la conscience universelle, nos congénères continueront à contribuer héroïquement par droit naturel et par devoir de solidarité nationale.

BOISNEUF, CANDACE, DIAGNE,
Députés français noirs.



Le « Chiffon de Papier » et ses Antécédents

Maintenant que l'Allemagne, ayant manqué son coup, exprime le besoin de faire la paix, elle se sent embarrassée par les paroles cyniques dont l'orgueil de ses gouvernants a scandalisé le monde au début de la guerre. Elle voudrait inspirer confiance, et ce que son chancelier a dit, quand elle se croyait sûre de vaincre, a tué par avance la confiance.

Il est gênant, quand on veut obtenir un traité, d'avoir déclaré, en un jour solennel, qu'on ne considèrerait les traités que comme des chiffons de papier.

On voudrait bien, maintenant, ne pas l'avoir dit, et, l'ayant dit, on veut faire croire qu'on ne l'a pas dit.

Ce n'est pas facile.

Les agences allemandes tâchent de donner le change en affirmant que jamais M. Bethmann-Hollweg n'a parlé à la tribune de chiffon de papier.

Mais personne n'a dit que le mot avait été prononcé à la tribune. La tribune allemande a retenti alors d'autres mots, non moins cyniques, comme quand l'orateur impérial s'est vanté d'avoir agi contre le droit des gens en violant la neutralité luxembourgeoise. Ce n'est pas à la tribune que M. de Bethmann-Hollweg a appelé « chiffon de papier » le traité par lequel la Prusse, avec d'autres puissances, s'était portée garante de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique, c'est dans une conversation avec Sir Edward Goschen, ambassadeur d'Angleterre, le 4 août 1914.

Sir Edward Goschen a relaté en ces termes l'incident, dans une dépêche à son Gouvernement : « J'ai trouvé le chancelier très agité. Son Excellence a commencé tout de suite une harangue qui a duré environ vingt minutes. Il a dit que la mesure prise par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique était terrible au dernier point ; juste pour un mot « neutralité », un mot dont en temps de guerre on n'a si souvent tenu compte — juste pour un bout de papier, la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation à elle apparentée, qui ne désirait rien tant que d'être son amie... »

Bout de papier, chiffon de papier, c'est ainsi qu'on a traduit le mot *Scraf of paper*, et, chose notable, c'est en anglais que Bethmann-Hollweg s'exprima ainsi, comme sir Edward Goschen lui-même l'a assuré à un collaborateur de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (1). D'autres conversations avaient eu lieu en français, d'autres en allemand : cette fois, Bethmann voulut dire en anglais à l'ambassadeur anglais son mépris pour le traité, comme pour bien faire sentir à son interlocuteur toutes les nuances de ce mépris.

Publié, répandu dans le monde, ce propos a été confirmé par le silence du chancelier allemand, silence de l'orgueil avant la bataille de la Marne, silence de l'embarras après cette bataille.

(1) Numéro du 10 novembre 1915.

Ce qu'on ne sait pas, — ou ce qu'on a oublié, — c'est que ce n'est pas la première fois que les traités ont été appelés chiffons de papier dans une conversation entre diplomates anglais et diplomates allemands.

C'est au temps de ce grand Frédéric, qui fut autant l'élève que le contradicteur de Machiavel.

Dans la période d'intrigues diplomatiques qui suivit la mort de l'empereur Charles VII, Frédéric chercha à se faire payer sa voix et son concours pour l'élection du successeur. Ce fut un marchandage du roi philosophe avec l'Angleterre et la France. Allié à la France par le traité de Francfort du 22 mai 1744, Frédéric proposa aux Anglais de nous lâcher pour s'allier à eux, s'ils y mettaient le prix. Lord Chesterfield, en mission à La Haye, eut, en février 1745, une conversation avec Podewils, envoyé prussien en Hollande. Cette conversation est relatée dans une dépêche de Chesterfield à sa Cour, dont l'original se trouve au *Record Office* et dont le duc de Broglie a donné des extraits dans ses *Etudes diplomatiques* (1). Podewils ayant fait comprendre que le roi de Prusse voulait garder ses conquêtes, faites en violation des traités :

« J'entends, dit Chesterfield en souriant ; en réalité, vous demandez tout, et vous n'offrez rien, car la Silésie n'est plus à vous depuis que vous avez vous-même déchiré le traité qui vous la donnait ; je doute fort en effet (et Grosbois, s'il revenait au monde, penserait, j'en suis sûr, comme moi), que des craintes bien ou mal fondées, des rumeurs plus ou moins certaines ne peuvent servir de raison suffisante pour rentrer à main armée chez le voisin. Les traités les plus solennels ne seraient que des *chiffons de papier*, si de tels motifs autorisent à les rompre ».

C'est, je crois, la première fois que le « chiffon de papier » fait son apparition dans l'histoire diplomatique, et c'est dans une conversation anglo-prussienne.

Mais il y a cette différence qu'en 1745, c'est l'Anglais qui, en souriant, reproche au Prussien de mépriser les traités comme s'ils étaient des chiffons de papier, tandis qu'en 1914, c'est l'Allemand qui déclare, lui-même, que les traités sont des chiffons de papier. L'homme de Guillaume II est plus cynique que l'homme de Frédéric. Au XVIII^e siècle, le roi de Prusse se serait cru deshonoré si on lui avait prêté une profession de fourberie. Le Hohenzollern actuel n'a pas eu de ces délicatesses, parce que sa brutalité s'est crue sûre d'écraser ses victimes. Et puis Guillaume II est une nature moins fine, moins élégante, que l'ami de Voltaire.

L'Agence Wolff aura beau faire : le « chiffon de papier », attaché au dos de la Prusse, par l'ambassadeur anglais, y restera fixé, et la ridiculisera odieusement.

A. AULARD.

(1) *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1887.

A propos de cet article, l'auteur a reçu l'intéressante lettre qui suit :

Paris, le 17 février 1917.

Monsieur,

Permettez-moi d'ajouter le corollaire suivant à votre article sur les antécédents de « chiffon de papier ».

En 1847, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, après avoir dissous la Diète qui voulait lui faire accepter une constitution, dit en repoussant le projet qu'on lui soumettait : « Je ne veux pas que ce « chiffon de papier » s'interpose entre Dieu, dont j'émane, et mon peuple ». La phrase est historique. Elle se trouve consignée aux archives de la chancellerie à Berlin.

Autre point qu'auront à élucider les historiens futurs :

Des neutres apparentés à l'Allemagne, et dont je ne puis, à cause de cela, dire les noms, m'ont assuré que c'est Guillaume II lui-même qui, se rappelant sans doute le mot de son arrière-grand-oncle, a, le premier, employé l'expression *chiffon de papier* en s'entretenant avec Bethmann-Hollweg, de la garantie de neutralité de la Belgique signée par la Prusse. Le chancelier qui n'a toujours été — personne ne l'ignore en Allemagne — que le gramophone du Kaiser et son valet d'Etat le plus soumis, n'aurait donc fait, dans son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, que répéter le qualificatif à lui soufflé par son maître. Ainsi la paternité de « chiffon de papier » sera-t-elle peut-être, un jour, désavouée par Bethmann, dont le silence assure pour le moment l'impunité du vrai coupable.

Que de vérités, d'ailleurs, il y aura lieu de dégager, après la guerre, de l'abîme de mensonges où les a enfouies Guillaume II !

Votre dévoué,

MARCEL BARRIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

La Guerre actuelle commentée par l'Histoire. (Librairie Payot).

Tel est le titre du récent volume où l'éminent professeur de l'*Histoire de la Révolution française*, à la Sorbonne, M. Aulard, vient de réunir une cinquantaine d'articles publiés au jour le jour depuis deux ans.

Ce titre nous repose de tous ces gargarismes littéraires auxquels la guerre a tant servi de prétexte, soit dans la presse, soit à la Chambre. (Euvre d'un historien sans pédantisme, écrivain lumineux, citoyen averti et patriote passionné, pareil recueil méritait d'être publié. En lisant ou relisant ces articles, on revit les émotions d'un passé encore tout chaud; on y saisit dans son ensemble l'état d'âme d'un grand Français pendant la guerre; on y trouve, ramassés, les principes d'une politique de guerre dont la vérité s'affirme chaque jour.

Cette politique, étrangère aux préjugés de la corporation militaire et de la coterie diplomatique, n'est autre que celle de la raison éclairée par l'histoire. Or quel passé ressemble plus au présent que celui de la Révolution, alors que la France démocratique et républicaine, amenée malgré elle à lutter contre une coalition redoutable, devait improviser, sous le feu de l'ennemi, sa politique étrangère, ses troupes, ses armements, sa stratégie?

Certes, M. Aulard est moins que tout autre dupe du mirage historique. S'il veut avec raison que nous nous inspirions de l'exemple révolutionnaire, il ne prétend point qu'on doive le copier aveuglément. L'histoire ne se répète jamais. Mais — et c'est le *leit-motiv* de ses articles — ce qu'il faut emprunter à la Révolution, c'est son esprit, son énergie, ses principes d'action en vue de la défense nationale.

Point de comité de salut public. A quoi bon ressusciter cet organe, puisqu'il existe déjà et n'est autre que le ministère? Mais que du moins les ministres, sous le contrôle impulsif d'un Parlement qui ne soit pas un autre *Parlement croupion*, prennent d'une main ferme, selon le mot de Danton, la manivelle du gouvernement. Que leur volonté soit brûlante d'énergie, audacieuse, persévérante. Qu'ils soient des excitateurs, non des endormeurs!

En temps de guerre, la direction de affaires civiles et militaires comporte un foudroyant renouvellement de méthodes, qui, sauf de rares exceptions, ne peut être obtenu sans un renouvellement de personnes. Qu'une large place soit faite à l'ardeur juvénile, à l'esprit d'initiative, au génie de l'invention, aux vertus viriles!

Sus à la gérontocratie molle et routinière, au scrupule hiérarchique, à la camaraderie de couloirs, à la camarilla d'école!

Sus aussi à la bureaucratie! La guerre est chose révolutionnaire. Elle comporte la simplification des formes, la célérité des actes, la sévérité des sanctions. Les bureaux eux, dont les ministres sont plus souvent les avocats que les chefs, empilent les paperasses, paralysent l'action, couvrent les

fautes. Les vainqueurs de Fleurus n'alourdisaient leur marche d'aucun poids mort !

Que de salutaires évocations, exactement adaptées au temps présent, M. Aulard fait revivre en notre mémoire, qu'il trace les principes de la politique extérieure de la Révolution, fondant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou qu'il montre les Alsaciens ou autres Rhénans indissolublement attachés à la France, puisqu'ils se donnèrent librement à elle et n'en furent séparés que par la force, en 1815 et en 1871 !

Henri LABROUE
Député de la Gironde.

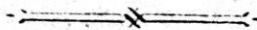
M. Aulard est le plus grand historien de la Révolution française. Il en a écrit l'histoire. Il l'enseigne à la Sorbonne. Il lui appartenait d'en suivre les développements si caractéristiques au moment de notre vie nationale où il est le plus visible que la Révolution française se continue. C'est le moment aussi où la Révolution française manifeste le mieux son caractère essentiel qui est d'être une Révolution non seulement nationale mais humaine... M. Aulard suit donc au jour le jour les développements de la Révolution française. Voici que le plus grand événement historique des temps passés, dont M. Aulard fut l'historien, domine encore le présent et va dominer l'avenir !

M. Aulard est un témoin particulièrement clairvoyant et particulièrement attentif de la grandiose et tragique évolution de la vie européenne à notre époque. Il donne assidûment son témoignage en de nombreux articles de journaux. Ces articles, il les réunit en volume et c'est : *La Guerre actuelle commentée par l'histoire*. M. Aulard est un journaliste d'une clarté éblouissante. Il écrit avec une patiente placidité. Même fort ému, et on sent à chaque page son patriotisme vibrant, il demeure calme et son style est sans fièvre. M. Aulard, en effet, lorsqu'il écrit, a pour but d'expliquer, d'enseigner. Combien de maîtres de l'Université française ont rempli durant la guerre cette tâche indispensable, ont exposé au public les idées directrices, la philosophie des événements ; combien qui jusqu'alors avaient été professeurs exclusivement, sont devenus journalistes pour remplir leurs devoirs de citoyens ! M. Aulard, lui, écrivait parfois dans les journaux. Mais durant la guerre, il a précisé son enseignement par le journal. Et nous n'ignorons pas que ses courtes études nettes, fermes, graves ont fait sur leurs lecteurs une forte et bienfaisante impression.

Cette impression ne peut que s'accroître lorsqu'on retrouve ces études réunies en volume. Une si vive lumière en rayonne !

(*La Grande Revue*).

ERNEST-CHARLES.



Nouvelles de la Mission Laïque

Election du Bureau. — Dans sa séance du jeudi 18 janvier, le Conseil d'Administration de la Mission laïque française a procédé à la constitution de son Bureau pour 1917. Les pouvoirs du Bureau sortant ont été renouvelés à l'unanimité.

Sont, en conséquence, nommés :

M. BIENVENU-MARTIN, président ;

M. HERRIOT, M. Jean RAYNAL, M^{me} POTEL, vice-présidents ;

M. E. BESNARD, secrétaire général ;

M. GOUJON, secrétaire général adjoint ;

M. BLANCHIER, trésorier.

Comité de Lyon. — *Cours pour Travailleurs Coloniaux.* — D'accord avec le Comité central, le Comité de Lyon vient d'organiser des cours d'enseignement au profit des travailleurs coloniaux de la région ; il a obtenu, pour ces cours, le bienveillant concours des autorités municipales et l'approbation de l'autorité militaire. Nous espérons que l'exemple de nos amis lyonnais trouvera des imitateurs dans nos autres Comités et que cette création est le point de départ d'une organisation qui rendra de grands services aux travailleurs originaires de nos colonies et servira utilement la cause française.

Comité de Tanger. — Les membres du Comité se sont réunis, le 1^{er} mars, et ont procédé dans cette réunion à l'élection d'un nouveau Bureau. Celui-ci est ainsi composé :

M. MÉNARD, avocat, président ;

M^{lles} CASTEX et GIRARD, institutrices, vice-présidentes ;

M^{lle} CHENAVER, institutrice, trésorière ;

M. PÉRIER, directeur du Petit Collège, secrétaire.

Nécrologie. — *M. Edouard Petit.* — Aux pertes nombreuses qui l'ont éprouvée depuis quelque temps, la Mission laïque française doit ajouter celle d'un de ses amis les plus dévoués, M. Edouard Petit, décédé subitement le 20 février 1917, au cours d'une tournée d'inspection.

M. Edouard Petit appartenait au Conseil d'Administration depuis 1902, c'est-à-dire depuis l'origine même de notre Association ; malgré des fonctions absorbantes, il n'a cessé de suivre avec un intérêt passionné les progrès de notre œuvre. Entre deux tournées d'inspection il venait à nos réunions où il nous faisait profiter de son expérience profonde des choses de l'enseignement, et nous apportait le concours généreux d'une âme ardente, d'un optimisme raisonné et communicatif.

A la dernière réunion du Conseil, notre président, M. Bienvenu Martin s'est fait l'interprète de la douloureuse surprise causée par la fin prématurée de M. Edouard Petit et des regrets unanimes qu'il laissait parmi nous.

— *M^{me} Aulard.* — Notre ancien président, M. Aulard, vient d'être douloureusement éprouvé par la mort de Madame Aulard. Nous lui adressons, en cette circonstance, au nom du Comité central et au nom de tous les membres de l'Association, le témoignage de notre profonde sympathie.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

Dernières Nouveautés

L. DE LAUNAY, Membre de l'Institut

FRANCE - ALLEMAGNE

Problèmes miniers — Munitions — Blocus — Après-guerre

Un volume in-18, broché 3 fr. 50

AU FRONT DE FRANCE

— Lettres d'un Officier Anglais —

Un volume in-18, broché 3 fr. 50

DOUGLAS W. JOHNSON

LETTRE D'UN AMÉRICAIN À UN ALLEMAND

sur la Guerre et les Responsabilités de l'Allemagne

Un volume in-18, broché 1 fr. 25

GERALD CAMPBELL

DE VERDUN AUX VOSGES

Impressions de Guerre (Sept. 1914-Janvier 1915)

(Traduction André SIEGFRIED)

Un vol. de 410 pages, avec 4 cartes hors texte, broché 5 fr. »

Pour l'Enseignement

TABLEAUX MURAUX D'HISTOIRE DE FRANCE

publiés sous la direction de M. ERNEST LAVISSE, de l'Académie Française

Série : **“ LA GUERRE ”** (1914-1917)

12 Tableaux muraux en Couleur

par TH. SMID (Documentation de la Section Photographique de l'Armée)

- | | |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1. Bataille de la Marne. | 7. Batterie de « 75 » devant Soissons. |
| 2. Passage de l'Yser : Flandres (Nov. 1914). | 8. Attaque de nuit : Champagne (sept. 1915). |
| 3. Les Fusiliers marins : Dixmude (Mars 1915) | 9. Combat aérien (Champagne, 1916). |
| 4. L'Infanterie coloniale : Sucrerie de Souchez | 10. Un « 155 » long dans l'Argonne. |
| 5. Attaque à la baïonnette : Metzeral (J ⁿ 1915). | 11. Arrivée de blessés en gare du Nord. |
| 6. Le général Joffre : l'Alsace reconquise. | 12. Prise d'armes aux Invalides. |

Chaque tableau **en couleur** (90 c. × 73 c.), sur papier des Papeteries Lafuma, 2 fr. ; — avec la *Majoration temporaire* de 10 % . . . 2 fr. 20
Monté sur toile, avec un œillet à chaque angle (*majoration comprise*) 3 fr. 70

Frais d'emballage (à la charge du destinataire)

Par envoi contenant de 1 à 12 tableaux, sur papier ou sur toile, 0 fr. 35 pour la France ;
0 fr. 50 pour la Corse, l'Algérie, la Tunisie, les Colonies et l'Étranger.

NOTICE EXPLICATIVE pour les 12 tableaux, par ARDOUIN-DUMAZET. In-18 de 32 pages,
broché 50 cent.

Demander le Prospectus Illustré : Tableaux LA GUERRE

Ouvrages Nouveaux à l'Usage de l'Enseignement Secondaire
 rédigés conformément aux Programmes Officiels de 1902
 et aux derniers Arrêtés Ministériels

LANGUE FRANÇAISE

* **MAQUET (Ch.)**, professeur au lycée Condorcet, et **L. FLOT**, professeur au lycée Charlemagne, *Cours de Langue française*, Grammaire et exercices, rédigé conformément aux programmes du 31 mai 1902 et à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1910 relatif à la nomenclature grammaticale, format grand in-16, cart. :

- * DEGRÉ PRÉPARATOIRE. Grammaire et Exercices. *Classe de 10^e*. Un volume 90 c.
- * PREMIER DEGRÉ. Grammaire et Exercices. *Classe de 9^e*. Un volume 1 fr. »
- * PREMIER DEGRÉ COMPLÉMENTAIRE. Grammaire et Exercices. *Classe de 8^e*.
 Un vol. 1 fr. 25
- Livre du Maître*. Un vol. 2 fr. 50
- * DEUXIÈME DEGRÉ. Grammaire et Exercices. *Classes de 8^e et 7^e*. Un vol. 1 fr. 50
- Livre du Maître*. Un fort volume. 4 fr. »
- * TROISIÈME DEGRÉ. Grammaire. *Classes de 6^e, 5^e et 4^e*. Un vol. 1 fr. 50
- — * Exercices. 1^{re} partie. *Classe de 6^e*. Un volume. 1 fr. 50
- — * Exercices. 2^e partie. *Classes de 5^e et 4^e*. Un volume. 1 fr. 50

HISTOIRE

* **MALET (Albert)**, ancien professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. *Cours d'Histoire* rédigé conformément aux programmes du 31 mai 1902 et à l'arrêté ministériel du 28 juillet 1905. Sept vol. in-16 avec cartes et gravures, cartonnés :

- * *L'Antiquité*, avec la collaboration de M. Charles MAQUET, professeur au lycée Condorcet. *Classe de 6^e A et B*. Un vol. 3 fr. »
- * *Le Moyen Age et le commencement des Temps modernes (395-1498)*. *Classe de 5^e A et B*. Un vol. 3 fr. »
- * *Les Temps modernes (1498-1789)*. *Classe de 4^e A et B*. Un vol. 3 fr. 50
- * *L'Époque contemporaine (1789-1889)*. *Classe de 3^e A et B*. Un vol. 4 fr. »
- * *Histoire moderne (1498-1715)*. *Classe de Seconde*. Un vol. 4 fr. »
- * *Dix-huitième siècle, Révolution et Empire (1715-1815)*. *Classe de Première*.
 Un vol. 4 fr. »
- * *Dix-neuvième siècle (1815-1900)*. *Cl. de Philosophie et de Mathématiques*.

* PREMIÈRE PARTIE. Un vol. 3 fr. | DEUXIÈME PARTIE. Un vol. (Sous presse)

GÉOGRAPHIE

* **GALLOUÉDEC (L.)**, inspecteur général de l'Instruction publique, et **F. MAURETTE**, professeur agrégé d'histoire et de géographie. *Nouveau Cours de Géographie*, rédigés conformément aux derniers programmes officiels. Sept vol. in-16 avec de nombreuses cartes en couleurs et en noir, cart. :

- * *Géographie générale, Amérique et Australasie*. *Classe de Sixième*. Un vol. 2 fr. 50
- * *Géographie de l'Asie et de l'Insulinde, Afrique*. *Classe de Cinquième*. Un vol. 2 fr. 80
- * *Géographie de l'Europe*. *Classe de Quatrième*. Un volume. » »
- * *Géographie élémentaire de la France et de ses Colonies*. *Classe de Troisième*.
 Un vol. 3 fr. 50
- * *Géographie générale*. *Classe de Seconde*. Un vol. 4 fr. »
- * *Géographie de la France et de ses Colonies*. *Classe de Première*. Un vol. » »
- * *Les Grandes Puissances du Monde*. *Cl. de Philosophie et de Mathématiques*. 5 fr. »

* **ATLAS CLASSIQUE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE**, par MM. SCHRADER et GALLOUÉDEC, comprenant, en 96 pages, 351 cartes et cartons en couleurs, 75 notices et de nombreuses figures avec une statistique graphique en couleurs de géographie physique, politique et économique, et un index alphabétique de tous les noms contenus dans l'Atlas. Un vol. in-4^o, cart. toile 8 fr. »

* Majoration temporaire de 20 %